Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202329-20251215-202541-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOURHAN

Séance du 15 décembre 2025

Date de la convocation : 9 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quinze décembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Plourhan, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc RAOULT, Maire ;

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Loïc RAOULT, Laurent GUEGAN, Charlotte QUENARD, André CORBEL, ~~Marie-Annick GUERNION-BATARD~~, Béatrice DUROSE, Jean-Yves LE JEUNE, Jacqueline BODIN-GAUTHO, Sylvie ROUSSEAU, Didier GUILLAUME, Gilles DUQUENOY, Laurent BERTIN, Pascale COTTEN, Hervé LE SOUDER, Geneviève GOUJON, ~~Nolwenn GUYONNET~~, ~~Elodie JOUAN~~, Benjamin LUCO, Emmanuel FLEURY.
Valérie LABROSSE, DGS.

ABSENTS EXCUSES :
Marie-Annick GUERNION BATARD qui a donné procuration à Didier GUILLAUME
Nolwenn GUYONNET
Elodie JOUAN

Laurent GUÉGAN a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice	**:**	**19**
Nombre de présents	**:**	**16**
Nombre de votants	**:**	**17**

2025/41 Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement

- **Actualisation de l'Autorisation de Programmes et du Crédit de Paiement numéro 2023-01**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2023/16, le Conseil Municipal a acté l'ouverture d'une autorisation de programme et d'un crédit de paiement concernant l'opération : « Agribourg : un bourg relié » référencée numéro 2023-01.

Il est précisé que cette opération constitue un projet structurant pour la commune, d'un montant significatif, dont la réalisation a été programmée sur plusieurs exercices budgétaires, afin d'en lisser l'impact financier.

Cette autorisation de programme et ses crédits de paiement sont actualisés chaque année, notamment lors du vote du budget primitif et, le cas échéant, à l'occasion des décisions modificatives.
Monsieur le Maire rappelle que le projet « Agribourg : un bourg relié » a été réparti sur trois exercices budgétaires (2023, 2024 et 2025), ce qui implique un suivi annuel précis des crédits de paiement et leur ajustement en fonction de l'avancement réel des travaux.

Pour donner suite à l'utilisation effective des crédits de paiement de l'année 2025 et à la constatation de dépenses complémentaires pour un montant de 70 000 €, liées notamment à des ajustements de fin de marché et à des prestations supplémentaires nécessaires à l'achèvement de l'opération, il convient de procéder à une révision / actualisation de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement référencés 2023-01.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202329-20251215-202541-DE

Cette actualisation permet de porter les crédits de paiement ouverts sur l'exercice 2025 à un niveau suffisant pour assurer le règlement de l'ensemble des factures liées à cette opération et garantir ainsi la continuité et la sécurité juridique et financière des paiements par le comptable public.
Il est rappelé que cette délibération est indispensable, même après l'adoption d'une décision modificative, afin d'autoriser formellement l'exécution des dépenses d'investissement dans le cadre des règles applicables aux autorisations de programme et crédits de paiement prévues par l'instruction comptable M57.
Par ailleurs, dans l'attente du vote du budget primitif 2026, cette actualisation s'inscrit également dans le cadre des dispositions permettant à la commune d'engager et de mandater certaines dépenses d'investissement, dans la limite réglementaire, afin d'assurer la continuité de l'action publique.

Autorisation de programme					Crédits de paiement		
n°	**Libellé**	**Votée (délibération précédente)**	**Proposée (délibération en cours)**	**Votée (délibération en cours)**	**Crédits de paiement utilisés en 2023**	**Crédits de paiement utilisés en 2024**	**Ouverts au titre de l'exercice 2025**
2023-01	Agribourg : un bourg relié	2 528 000,00	2 934 941,20	2 934 941,20	159 688,97	1 840 252,23	935 000,00

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,
APPROUVE l'actualisation de l'Autorisation de Programme 2023-01 et des crédits de Paiement correspondant (AP/CP) concernant le projet «agribourg : un bourg relié»,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager les dépenses de l'opération précitées, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes actualisés,
PRÉCISE que les crédits de paiements de 2025 sont inscrits au budget 2025 sur l'opération concernée.

En réponse au questionnement de Sylvie ROUSSEAU, Monsieur le Maire indique que l'accès aux points de collecte évolue pour les usagers ne disposant pas de badge. Deux sites, situés devant la piscine Goëlys et la plage des Moulins, seront équipés d'un système de QR code permettant un dépôt ponctuel moyennant 1,50 €.
Ce dispositif sera accessible à tous et vise à faciliter les dépôts occasionnels, notamment lors des périodes festives. Il précise qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, ces points resteront temporairement ouverts sans badge.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

Loïc RAOULT